



L'Audiovisuel Public n'est pas « la honte », mais un bien commun de tous les citoyens que nous voulons préserver.

Pourquoi s'acharner sur l'audiovisuel Public ? Non, contrairement à ce qu'affirmait le président en 2017, ce n'est pas une honte !

Le financement de l'audiovisuel public (France Télévisions, Radio France, INA, France Médias Monde) ne cesse de subir des aléas et des réductions de moyens. Quand, en 2022, le président Macron décide pour des raisons électorales de « redonner du pouvoir d'achat aux français » en supprimant la contribution à l'audiovisuel public, sa décision est prise dans la plus grande improvisation avec comme solution transitoire d'assurer son financement par une fraction de la TVA. Mais seulement pour deux ans.

Après une inertie législative aussi lâche que lourde de conséquences pour nos entreprises, une loi adoptée in extremis fin 2024, juste avant la motion de censure a permis qu'une taxe soit affectée au financement de cet audiovisuel public. Le gouvernement a décidé d'y affecter la TVA. Mais les conditions et le montant du financement n'étaient pas définis.

En 2023, un plan pluriannuel de financement avait pourtant été arrêté par le ministre de la Culture de l'époque, mais les décisions de Bruno Le Maire, en février 2024, ont remis en question ce plan, et le projet de loi de finances 2025 a finalement taillé massivement dans le financement de l'Audiovisuel Public. Dans ces conditions, on ne peut que constater les défaillances de l'État face à ses engagements.

Ces décisions et atermoiements successifs mettent les entreprises dans des situations catastrophiques et obligent les dirigeants à faire des prévisions budgétaires déficitaires pour 2025. Nous savons, d'ores et déjà, que certains arbitrages pourraient avoir des impacts importants sur nos activités.

Nous plaidons pour un audiovisuel public fort, financé à la hauteur de ses missions et de ses ambitions, avec une trajectoire pluriannuelle de financement et une contribution proportionnelle aux revenus.

Le ministère de la Culture revient à la charge début 2025 en défendant, pour la 4ème fois, une réforme de l'audiovisuel public instituant la création d'une holding.

Cette situation n'est pas inédite, elle a été vécue à France Télévisions et à France Médias Monde. Cette solution n'a pas pour but, comme prétendu, de développer l'audiovisuel public ou de le « rendre plus fort face aux plateformes » mais de faire des économies ! C'est d'ailleurs inscrit dans plusieurs rapports parlementaires et relayé par les déclarations de certain-e-s président-e-s de sociétés de l'audiovisuel public. Tout ceci au détriment de l'activité et de l'emploi.

Cette holding, une fois constituée, tend généralement à grossir au détriment des filiales. Elle ponctionne une partie des subventions publiques. Mais le grand danger pour les salariés, c'est la création potentielle de nouvelles filiales afin d'y transférer des activités et donc des salariés. Ces derniers perdront au passage leur couverture conventionnelle qui devra être renégociée et, n'en doutons pas, drastiquement revue à la baisse. Et les idées ne manquent pas : filiale des fonctions support, filiale de fabrication et de production filiale de formation qui font courir un risque majeur pour les conditions de travail et les acquis sociaux des salariés.

Le projet en cours de fusion France 3-France Bleu intitulé ICI n'a pas d'autre objectif que de faire des économies.

La réduction de voilure, entraîne des conditions de production d'information fortement dégradées. Pourtant, c'est un service public essentiel dans un environnement qui se dégrade, avec toutes les conséquences que cela peut avoir, notamment en termes de proximité.

Le risque est également la perte d'identité des chaînes et notamment de l'écrasement de la Radio par rapport à la Télévision mais aussi d'une uniformisation éditoriale des programmes alors que la richesse de nos antennes est justement la diversité.

Pour toutes ces raisons, nous sommes contre le projet de création de holding de l'Audiovisuel Public !

Paris le 4 février 2025,

SNRT CGT Audiovisuel
France Télévisions - Pièce V2839
7 esplanade Henri de France
75907 PARIS Cedex 15

01.56.22.87.41 / 06.80.13.40.82
snrt-cgt-audiovisuel.org

Snj-CGT
Case 570
263, rue de Paris
93514 Montreuil

01 55 82 87 42
snjcgf.fr